

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2011

L'an deux mille onze, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAÏN, Maire.

**Etaient présents** : MM Jacqueline DOTTAÏN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Pierre FABAREZ, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC, Christine CAMP (jusqu'à 22 h 10)

**Absentes** : Pascale QUIE, Corinne AUBIC, Christine CAMP (à partir de 22 h 10)

**A donné procuration** : Françoise DUPUY à Claude BERNIARD

## **PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE**

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Guy MOREAU est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Patrice PUJOL entame la présentation du Compte Administratif 2010 qui est la synthèse de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2010. Les résultats sont les suivants :

### **1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - DEPENSES**

- 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	266 456,86 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL	486 644,77 €
- 65 - AUTRES CHARGES	+ 106 989,66 €
- 66 - CHARGES FINANCIERES	28 472,37 €
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	<u>150 179,80 €</u>

TOTAL **1 038 743,36 €**

#### **B - RECETTES**

- 70 - PRODUITS DES SERVICES	50 101,22 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	665 086,82 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	256 003,00 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	58 296,42 €
- 013- ATTENUATION DE CHARGES	+ 34 008,10 €
- 72 - TRAVAUX EN REGIE	5 544,68 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	22,17 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	161 948,45 €
- 002 - EXCEDENT 2009	<u>116 548,20 €</u>

TOTAL **1 347 559,06 €**

## **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - DEPENSES**

- 16 - REMBOURSEMENT EMPRUNTS	215 589,25 €
- 2116 - CIMETIERE	24 561,33 €
- 21 - TRAVAUX, MATERIEL NON AFFECTE	29 841,24 €
- 21 - TRAVAUX EN REGIE	5 544,68 €
- OPERATION 11 - VOIRIE	16 792,16 €
- OPERATION 12 - AMENAGEMENT BOURG	468 390,63 €
- OPERATION 13 - ECOLE	+ 5 390,37 €
- OPERATION 14 - BATIMENTS DIVERS	90 577,51 €
- OPERATION 15 - EGLISE	51 852,51 €
- OPERATION 16 - Z.A.D. MATHA	15 900,00 €
- OPERATION 17 - PARKING GARE SNCF	4 329,52 €
TOTAL	<b>928 769,20 €</b>

### **B - RECETTES**

- 10 - DOTATIONS	58 893,00 €
- 13 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT	+ 156 403,21 €
- 16 - EMPRUNTS	300 000,00 €
- 19 - PLUS VALUE CESSION	150 000,00 €
- 001- EXCEDENT 2009	35 597,13 €
TOTAL	<b>700 893,34 €</b>

## **3 - RESULTATS DE L'EXERCICE 2009**

### **(hors restes à réaliser)**

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009	116 548,20 €
- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2009	+ 35 597,13 €
	+ <b>152 145,33 €</b>

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;

Vu le budget de l'exercice 2010 et les aménagements budgétaires votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2010,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 présenté par Patrice PUJOL, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLÉS	RÉALISATIONS			RESTES A RÉALISER		Budget total (réalisations et restes à réaliser)
	Section de fonctionnement	Section d'investis- sement	Budget total	Section d'investissement	Budget total	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Recettes	1 231 010,86	665 296,21	1896307,07	29 095,64	29 095,64	1 925 402,71
Dépenses	1 038 743,46	928 769,20	1967512,66	34 206,59	34 206,59	2 001 719,25
Résultat de l'exercice	+ 192 267,40	- 263 472,99	- 71 205,59	- 5 110,95	- 5 110,95	- 76 316,54
Résultat reporté	+ 116 548,20	+ 35 597,13	+152145,33			+ 152 145,33
RÉSULTAT CLÔTURE	+308 815,60	227 875,86	+ 80 939,74	- 5 110,95	- 5 110,95	+ 75 828,79

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,  
après en avoir délibéré,  
et après que Mme le Maire eut quitté la salle en ayant donné la présidence de la séance à Patrice PUJOL, Adjoint,

**\* à l'unanimité**

**\* APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2010.

Madame le Maire remercie Patrice PUJOL pour la bonne tenue des comptes.

## **COMPTE DE GESTION - ANNEE 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**\* à l'unanimité**

**\* APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2010 établi par le Receveur Municipal, pour la commune, dont le contenu est identique à celui du Compte Administratif 2010.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2010**

### **BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, et sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

**\* à l'unanimité**

**\* DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice financier de l'année 2010 ainsi qu'il suit :

## 1 - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice - Excédent	+ 192 267,40 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ <u>116 548,20 €</u>
- Résultat à affecter - Excédent	+ 308 815,60 €

## 2 - INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution N - 1	+ 35 597,13 €
- D 001 (déficit de financement)	- <u>263 472,99 €</u>
	<b>RESULTAT</b>
	- 227 875,86 €
- Solde des restes à réaliser - Besoin de financement	- <u>5110,95 €</u>
- Déficit de la section d'investissement	- 232 986,81 €

## 3- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette R 1068)	+ 232 986,81 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette R 002)	+ 75 828,79 €

# BUDGET COMMUNE - ANNEE 2011

Patrice PUJOL entame la présentation du budget de l'année 2011 dont la préparation a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission des Finances. Les propositions sont les suivantes :

## 1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

* 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	281 282 €
* 012 - CHARGES DE PERSONNEL	501 623 €
* 65 - AUTRES CHARGES GESTION	108 360 €
* 66 - CHARGES FINANCIERES	+ 24 555 €
* 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	600 €
* 022 - DEPENSES IMPREVUES	33 859 €
* 023 - VIREMENT INVESTISSEMENT	<u>173 072 €</u>
TOTAL	<u>1 123 351 €</u>

### → SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sophie MARTIN présente à ses collègues le projet d'attribution des subventions établi par la commission, pour les associations locales, après avoir rencontré leurs responsables ; les montants sont identiques à ceux de 2010, sauf pour l'Allegro Vocal qui a bénéficié d'une augmentation de 200,00 €, suite à la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

* Allegro Vocal	: 1 700,00 €(déjà accordée)
* Bouge Ton Cœur	: 1 800,00 €
* C.M.S. (foot)	: 1 800,00 €
* Club les Jours Heureux	: 600,00 €

* Comité des Fêtes	: 3 500,00 €
* Dojo Margaux	: 1 400,00 €
* E.S.M. Danse	: 800,00 €
* FNACA	: 400,00 €
* Margaux Loisirs Découvertes	: 600,00 €
* Gymnastique Volontaire	: 200,00 €
* Margaux Saveurs	: 2 000,00 €
* Marojallia	: 750,00 €
* Médaillés Militaires	: 200,00 €
* Pétanque	: 800,00 €
* Sapeurs-Pompiers	: 1 000,00 €
* Sports-Loisirs Margaux	: 1 000,00 €
* Syndicat de chasse	: 400,00 €
* Tennis -Club	: 1 200,00 €
* UNC	: 400,00 €
* Margaux Saveurs	: 2 000,00 €

## **2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

* 002 - EXCEDENT REPORTE 2010	75 829 €
* 013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 000 €
* 70 - PRODUITS DES SERVICES	74 300 €
* 73 - IMPOTS ET TAXES	+ 654 207 €
* 74 - DOTATIONS/PARTICIPATIONS	255 015 €
* 75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	41 000 €
* 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	<u>20 000 €</u>
TOTAL	<b>1 123 351 €</b>

Les remarques suivantes sont formulées :

1 - Serge FOURTON a constaté que le crédit de 2 500,00 €, prévu pour démarrer le programme de mise en place d'un passe permettant d'ouvrir l'ensemble des bâtiments de la commune, ne figure plus sur le budget. Il regrette cette suppression car cette dépense a été demandée par la commission de sécurité dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Cette suppression a été annoncée en commission des finances mais il n'y a pas fait attention, à ce moment-là. Il souhaite que cette dépense soit maintenue. Madame le Maire lui répond que d'autres dépenses ont été supprimées pour équilibrer le budget. Elle rappelle qu'une décision modificative peut intervenir dans l'année, notamment lorsque le montant précis de la dépense sera connu.

2 - Patrice PUJOL précise que le budget a été établi en limitant les dépenses car des incertitudes demeurent sur l'évolution des recettes versées par l'Etat.

3 - Fournitures scolaires - Madame le Maire rappelle à ses collègues que les enseignants demandent le remplacement de plusieurs ordinateurs. Un devis a été établi pour l'achat de matériel d'occasion. Il s'élève à 1 231,88 € TTC pour la

fourniture de 8 ordinateurs et la pose de mémoire supplémentaire sur 10 ordinateurs en place.

Jusqu'en 2007, ce type de dépense était financé par la Coopérative Scolaire, grâce notamment à la subvention annuelle de 2 400,00 € versée par la commune. Depuis, la réglementation interdit ce type de versement. De ce fait, la somme allouée pour le fonctionnement de l'école a été majorée de 2 400,00 € pour ne pas pénaliser l'école. Madame le Maire a souhaité que cet achat soit financé avec les crédits existants, et pas avec un nouveau crédit, et en a informé les enseignants.

Ces derniers ont fait part de leur mécontentement par un courrier reçu le 7 avril 2011.

Il est rappelé que le budget annuel destiné aux enfants est de 14 692 €. C'est une somme importante qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter, et c'est pourquoi, Madame le Maire a fait cette proposition. Elle répondra à ce courrier en confirmant aux enseignants les raisons de cette décision.

4 - Taxes locales - Il n'est pas prévu d'augmenter les taux des taxes locales en 2011. En effet, les bases prévisionnelles de 2011 ont augmenté de 4,48 % par rapport à celles de 2010 (plus de matière imposable, et actualisation de la valeur des bases décidée par l'Etat). De ce fait, le produit à taux constants augmentera dans la même proportion.

5 - Dotation globale de fonctionnement et compensations versées par l'Etat - La somme totale prévisionnelle pour 2011 est inférieure à celle encaissée en 2010. Ce qui veut dire que la dotation est en diminution.

Patrice PUJOL poursuit sa présentation par la section d'investissement.

#### **1 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

* REMBOURSEMENT EMPRUNTS	78 920 €
* RESULTAT REPORTE 2010	227 876 €
* NON AFFECTE	35 915 €
* OPERATION 11 - VOIRIE	115 790 €
* OPERATION 12 - AMENAGEMENT BOURG	3 588 €
* OPERATION 13 - ECOLE	+ 26 458 €
* OPERATION 14 - BATIMENTS DIVERS	49 282 €
* OPERATION 15 - RESTAURATION EGLISE	24 716 €
* OPERATION 16 - ZAD MATHA	43 682 €
* OPERATION 17 - PARKING GARE SNCF	<u>395 788 €</u>
TOTAL	<b>1 002 015 €</b>

#### **2 - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

* VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	173 072 €
* RESERVES	232 987 €
* FCTVA	+ 103 494 €

* SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	292 462 €
* EMPRUNTS	<u>200 000 €</u>
TOTAL	<u>1 002 015 €</u>

Les précisions suivantes sont apportées :

### **1 - NON AFFECTE - 35 915,00 €**

Les principales dépenses sont les honoraires pour terminer le P.L.U en 2011 et réaliser une étude d'urbanisme, l'achat de matériel pour les services techniques, de panneaux de signalisation, et le remplacement du bac à graisse de la cantine scolaire.

Le rond-point de l'école sera aménagé.

La pompe d'arrosage du stade vient de tomber en panne ; elle doit être remplacée pour un montant de 6 660,00 €. Elle a été posée en 1998 et avait coûté, à l'époque, environ 4 000,00 €.

La reprise des tombes (nettoyage des emplacements déjà repris pour réattribution) se poursuivra sur 2011 et les années ultérieures selon les demandes reçues, et par tranches, afin de ne pas alourdir le budget. Une décision modificative interviendra en cours d'année, en cas de besoin.

Les illuminations de Noël supplémentaires ne seront pas achetées. Par contre, une partie de celles de l'avenue de la Gare sera posée rue de l'Ancienne Poste ; des prises électriques seront installées à cet effet.

### **2 - VOIRIE - 115 790,00 €**

L'opération concerne

\* d'une part, la poursuite des travaux sur les voies communautaires, pour la partie restant à la charge de la commune

1 - solde dû sur la rue Corneillan et le chemin du Plaisir,

2 - réseau pluvial, trottoirs, bas-côtés, route de Lagunegrand,

\* d'autre part, des travaux sur le chemin des Gondats.

### **3 - AMENAGEMENT DU BOURG - 3 588,00 €**

Une étude est en cours pour définir l'aménagement du Cours Pey-Berland aux abords du passage à niveau.

### **4 - ECOLE - 26 458,00 €**

Des travaux d'isolation phonique dans le réfectoire et le remplacement de baies vitrées dans des classes seront réalisés cet été puisque la subvention demandée au Conseil Général en 2010 a été accordée en décembre 2010.

Les travaux de 2011, initialement inscrits, ont été retirés. En effet, ceux de 2010 doivent être réalisés et payés, pour que la Commission Permanente statue sur la demande de 2011. Cela repousse au mois de septembre et la durée des congés scolaires de fin d'année ne permet pas de prévoir d'autres travaux avant le 31 décembre 2011. Ils seront donc programmés en 2012.

## **5 - BATIMENTS DIVERS - 49 282,00 €**

Il est prévu des travaux d'isolation et de remplacement de menuiseries à la mairie.

Une alarme incendie va être posée à l'école à la demande de la commission de sécurité ; actuellement, il existe 2 alarmes indépendantes qui ne permettent pas de lancer une alerte générale en cas d'incendie.

Le carrelage ne sera pas posé à l'intérieur de la salle des fêtes mais le plancher existant sera refait à certains endroits. Une vitrification sera peut-être posée.

## **6 - EGLISE - 24 716,00 €**

Il s'agit de travaux à l'intérieur du bâtiment.

## **7 - Z.A.D. «LE MATHA» - 43 682,00 €**

Les achats de terrains décidés en 2010, pour lesquels les procédures seront achevées courant 2011, seront à régler.

## **8 - PARKING S.N.C.F. PLACE ROBERT BERGEY - 395 788,00 €**

L'opération comprend les acquisitions foncières et les travaux. La participation financière du Conseil Régional est espérée à hauteur de 50 %. Une subvention D.E.T.R. 2011 a été demandée au taux de 30 %.

L'emprunt de 200 000,00 € ne sera peut-être pas réalisé, cela dépendra de l'état d'avancement des travaux.

# **TAXES LOCALES 2011-VOTE DES TAUX**

Madame le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2011 reçu des Services Fiscaux.

Si on maintient les taux votés en 2010, on obtiendrait un produit fiscal total de 512 314,00 € réparti sur les 3 taxes ainsi qu'il suit :

⇒ Taxe d'habitation : 183 362 €

⇒ Foncier bâti : 228 028 €

⇒ Foncier non bâti : 100 924 €

Les bases prévisionnelles de 2011 augmentent de 4,48 % par rapport à celles de 2010 (plus de matière imposable, et actualisation de la valeur des bases décidée par l'Etat). De ce fait, le produit à taux constants augmentera dans la même proportion.

Le montant des allocations compensatrices est de 39 015 € (40 664 € en 2010) dont 12 077 € au titre de la taxe d'habitation, 25 372 € au titre des taxes foncières et 1 566 € au titre de la taxe professionnelle.

Madame le Maire propose, sur avis de la Commission des Finances, de ne pas augmenter les taux des taxes en 2011, compte tenu de l'augmentation des bases prévue cette année.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



\* à l'unanimité

\* DECIDE de ne pas augmenter les taux en 2011,

\* PRECISE que le produit des taxes locales sera donc le suivant

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux %</u>	<u>Produit attendu</u>
<u>Taxe d'Habitation</u>	1 404 000,00 €	13,06	183 362,00 €
<u>Taxe Foncière Bâtie</u>	1 474 000,00 €	15,47	228 028,00 €
<u>Taxe Foncière non Bâtie</u>	237 300,00 €	42,53	100 924,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>512 314,00 €</b>

\* AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Après ce vote, il est décidé de procéder à celui du budget.  
Christine CAMP quitte la réunion à ce moment-là, à 22 h 10.

## VOTE DU BUDGET 2011

Le Conseil Municipal,

\* à l'unanimité

\* ADOPTE le budget 2011 tel que présenté.

## AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

### PLACE ROBERT BERGEY

### DEMANDE DE SUBVENTION -DETR 2011

Patrice PUJOL informe ses collègues de la création de la «Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux» qui résulte de la fusion de la D.G.E. et de la D.D.R. Elle ne prévoit pas de plafond de dépenses. Le plafonnement des aides publiques sur un projet ne peut dépasser 80 %. La date limite de dépôt du dossier était fixée au 8 avril 2011.

Il était possible de solliciter une subvention sur ces nouveaux crédits pour réaliser l'aménagement de l'espace public, devant et aux abords de la Gare SNCF sur la place Robert Bergey et sur une partie de la rue du Maréchal-Foch. Un projet a été établi par le bureau d'études AZIMUT.

Notre dossier a été déposé dans les délais ; la délibération correspondante doit être votée avant le 20 avril 2011 pour compléter la demande.

Patrice PUJOL présente le projet :

Notre gare S.N.C.F. a fait l'objet d'importants travaux de restructuration réalisés en 2008/2009, travaux qui ont permis sa réouverture au public en septembre 2009 et la nomination d'un chef de gare sur le site. Elle était fermée depuis 17 ans et ne subsistait qu'un simple point d'arrêt pour les trains.

L'arrivée du tramway sur la place Ravezies à Bordeaux, en 2007, a généré et va générer une augmentation notable du trafic sur la ligne Le Verdon/Bordeaux puisque les usagers disposent d'une correspondance directe et rapide en direction du centre ville. Cela a eu pour conséquence, d'augmenter la fréquentation de la gare, avec la population de Margaux et celle provenant des villages qui n'en disposent pas, à savoir : Arsac, Cantenac, Soussans, Arcins, Avensan, Castelnau-de-Médoc, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc, etc .... De plus, il est constaté dans ces communes ainsi qu'à Margaux, un accroissement de la population qui va continuer dans les années à venir. Par exemple, le recensement de janvier 2011 a décompté 1 492 habitants sur Margaux, alors que nous n'étions que 1 371 en 2006. Sur SOUSSANS, la population est passée de 1 454 habitants à 1 515 sur la même période.

Il est donc nécessaire et urgent d'organiser

- \* le stationnement des nouveaux véhicules,
- \* l'aménagement d'un circuit piétonnier sécurisé pour les voyageurs de la SNCF, les habitants et les usagers des commerces ou des services implantés aux abords.

Des acquisitions foncières sont nécessaires. Les accords de vente ont été obtenus des propriétaires et les actes seront signés avant la fin du mois d'avril 2011 avec :

- \* la société BERGEY : achat de 223 m<sup>2</sup> au prix de 12 000,00 €,
- \* Réseau Ferré de France : achat de 167 m<sup>2</sup> au prix de 5 980,00 €.

Le projet comprend la création

- \* **de 44 places de stationnement réparties sur l'emprise de l'opération**

- Actuellement, les véhicules des usagers de la S.N.C.F. sont stationnés durant la journée, sur les places disponibles qui sont situées devant les commerces du secteur. Nos commerçants sont mécontents car cela gêne leurs clients. Les nouveaux emplacements vont permettre de solutionner ces problèmes.

- \* **d'un circuit piétonnier, d'un parvis, et d'un espace de détente** -

L'organisation du stationnement doit être accompagnée de l'aménagement d'un circuit piétonnier sécurisé et fonctionnel pour les voyageurs de la S.N.C.F., les habitants et les usagers des commerces ou des services situés à proximité. La notion de «sécurisation» a bien été prise en compte dans le projet puisque 35 places de stationnement sont accessibles sans emprunter la voirie.

La sortie de la gare est également sécurisée pour les voyageurs par la création du parvis devant le bâtiment qui permet d'arriver sur une zone sans circulation de véhicules.

Les espaces de détente comprennent des plantations et pourront être complétés par la pose de bancs.

Les points d'éclairage public seront remplacés. Un réseau de récupérations des eaux de pluie sera réalisé.

**\* d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées et d'une place de stationnement -**

La configuration actuelle des lieux rend l'accès très difficile aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. La rampe d'accès au bâtiment va supprimer ces difficultés ainsi que la place de stationnement éloignée que de quelques mètres.

Il est à préciser que les matériaux utilisés pour cette opération seront identiques à ceux mis en place sur les précédents programmes de travaux de la commune, pour des raisons esthétiques (béton désactivé sur les trottoirs, caniveaux et pavés de type «GIRPAV », éclairage public).

Des discussions sont en cours avec le Conseil Régional pour obtenir une participation financière sur cette opération d'environ 50 %. Une convention de financement va nous être proposée, pour validation par le Conseil Municipal. Le montant total de l'opération est évalué à 332 835,76 € H.T (394 547,49 € T.T.C.). La participation de la Région pourrait donc s'élever à 166 417,88 €. De ce fait, la subvention au titre de la D.E.T.R. ne pourrait pas dépasser 30 % du montant de l'opération.

L'opération est inscrite sur le Budget 2011 et le démarrage des travaux est prévu cette année. Le coût de l'opération est le suivant :

	<u>Montants TTC</u>	<u>Montants HT</u>
①- Acquisitions foncières		
- Achat des terrains	17 980,00 €	17 980,00 €
- Construction clôture	8 247,62 €	6 896,00 €
②- Travaux	289 545,62 €	242 095,00 €
③- Eclairage public	38 750,40 €	32 400,00 €
④ - Rampe accès handicapés	23 322,00 €	19 500,00 €
⑤ - Maitrise d'œuvre sur②,③ et ④	<u>16 701,85 €</u>	<u>13 964,76 €</u>
<b>TOTAUX</b>	<b>394 547,49 €</b>	<b>332 835,76 €</b>

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**\* à l'unanimité**

**\* DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention sur les crédits de la D.E.T.R. 2011 au taux de 30 % pour réaliser l'aménagement de l'espace public présenté ci-dessus,

\* **APPROUVE** le projet établi pour cette opération,

\* **DEFINIT** le plan de financement suivant :

1 - <b>DEPENSES</b> (montant H.T.)	332 835,76 €
TVA 19,6 % (hors achat terrains)	+ <u>61 711,73 €</u>
Montant TTC	394 547,49 €
2 - <b>RECETTES</b>	
* Subvention DETR 30 %	99 850,73 €
* Participation Conseil Régional 50 %	166 417,88 €
* Fonds propres	48 278,88 €
* Emprunt	<u>80 000,00 €</u>
TOTAL	394 547,49 €

\* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2011,

## **SUBVENTION FDAEC 2011**

Patrice PUJOL présente à ses collègues les dépenses à proposer au Conseil Général dans le cadre de la répartition des crédits alloués aux communes au titre du F.D.A.E.C. 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **à l'unanimité**

\* **DECIDE** d'affecter les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2011 aux opérations suivantes (montants H.T.) :

### 1 - DOTATION « VOIRIE »

* Plateau surélevé - carrefour rue Mermoz/rue Corneillan	10 252,50 €
---	-------------

### 2 - DOTATION « AUTRES INVESTISSEMENTS »

* Alarme incendie école	4 451,77 €
* Remplacement fenêtres mairie	+ <u>900,12 €</u>
TOTAL	5 351,89 €

\* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2011 et que le plan de financement est le suivant :

### DEPENSE TOTALE (T.T.C.)

- Voirie	12 261,99 €
- Autres investissements	+ <u>6 400,86 €</u>
TOTAL	18 662,85 €

### RECETTES

- Subvention FDAEC	12 687,00 €
- Fonds propres/autres financements	+ <u>5 975,85 €</u>
TOTAL	18 662,85 €

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

# **MARCHES PUBLICS - PUBLICATION**

Patrice PUJOL informe ses collègues que l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit que la liste des marchés signés l'année précédente doit faire l'objet d'une publication sur le support du choix de la collectivité. En conséquence, cette liste sera publiée dans le compte-rendu de la réunion de ce soir.

En 2010, les marchés ou avenants suivants ont été signés et les factures ont été réglées :

## **Marché compris entre 4 000,00 € et 19 999,99 € H.T.**

### **1 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Cours Pey-Berland- Extension de la C.A.B.**

Marché signé le 10 septembre 2010 avec le bureau d'études AZIMUT à 33640 PORTETS pour un montant d'honoraires forfaitaire de 3 000,00 € H.T. (3 588,00 € T.T.C.) pour la mission PRO et avec un taux de rémunération de 4,505 % pour les missions ACT, DET et AOR (délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2010). Pas d'honoraires réglés en 2010.

### **2 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Robert Bergey et de la rue du Maréchal-Foch**

Règlement de la somme de 3 588,00 € T.T.C. au bureau d'études AZIMUT à 33640 PORTETS correspondant à la mission PRO du marché de maîtrise d'œuvre signé le 12 novembre 2009.

### **3 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Cours Pey-Berland**

Règlement de la somme de 6 102,54 € T.T.C. correspondant au solde du marché signé le 14 avril 2009 versée au bureau d'études AZIMUT à 33640 PORTETS.

## **Marché compris entre 20 000,00 € et 49 999,99 € H.T.**

### **Maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église**

\* Règlement de la somme de 4 221,56 € T.T.C. correspondant au solde des honoraires dus sur l'ensemble des travaux réalisés.

## **Marché compris entre 135 000 € et 209 999,99 € H.T.**

### **Restauration scolaire et restauration des personnes âgées**

Marché à bons de commande signé le 10 décembre 2010 dans le cadre d'un M.A.P.A. applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. Mise en place d'un groupement de commandes avec le C.C.A.S. pour la passation d'un marché unique. Seuil minimum du marché sur les 2 années :

- ⇒ 7 200 repas pour les personnes âgées
- ⇒ 30 000 repas pour la restauration scolaire

Seuil maximum du marché sur les 2 années :

- ⇒ 12 000 repas pour les personnes âgées
- ⇒ 38 000 repas pour la restauration scolaire.

Prix du repas :

⇒ 3,1672 € TTC pour la restauration scolaire

⇒ 4,2319 € TTC pour la restauration des personnes âgées.

**Marchés compris entre 210 000,00 € et 999 999,99 € H.T.**

**1 - Restauration du clocher de l'église**

\* Règlement à la société CAZENAVE du solde des sommes dues sur l'ensemble des travaux de maçonnerie, soit 38 080,35 € T.T.C.

\* Règlement à la société INDELEC de la retenue de garantie due sur le marché du paratonnerre, soit 222,46 € T.T.C.

**2 - Aménagement du Cours Pey-Berland**

Règlement du solde dû sur le marché signé avec la société EIFFAGE le 22 septembre 2009 dans le cadre d'un M.A.P.A. pour réaliser l'aménagement du Cours Pey-Berland, à savoir :

\* société EIFFAGE : 336 746,14 € T.T.C.

\* sous-traitant RIBEIRO : 30 056,68 € T.T.C.

\* sous-traitant CARNELOS : 6 355,75 € T.T.C.

\* sous-traitant ALINEA : 6 483,52 € T.T.C.

Cette présentation ne soulève aucune remarque du Conseil Municipal.

**INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE  
TECHNICITE/ SERVICES TECHNIQUES**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que « l'Indemnité d'Administration et de Technicité » destinée aux agents du service technique de la commune permet de récompenser leur manière de servir. Elle est versée en fonction de la nature, de la complexité et des connaissances spécifiques nécessaires à la réalisation de certains travaux qui leur sont confiés, qui ne relèvent pas nécessairement de leur cadre d'emploi.

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 instituant l'I.A.T.

Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire ministérielle LBL/B/02/10023/C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,

après en avoir délibéré,

\* à l'unanimité

\* **CONFIRME** que l'Indemnité d'Administration et de Technicité attribuée aux 4 agents du service technique, est versée annuellement,

\* **DECIDE** d'affecter à cette indemnité une enveloppe maximale de 4 500,00 € pour l'année 2011, et pour chacune des années suivantes,

\* **PRECISE** que Madame le Maire déterminera dans la limite de l'enveloppe créée et des maxima individuels prévus par la réglementation, l'attribution individuelle à chaque agent en fonction des critères suivants :

complexité et difficulté des travaux et activités réalisés connaissances spécifiques nécessaires à leur exécution
--

\* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2011, et le seront sur ceux des années suivantes,

\* **PRECISE** que cette délibération demeurera applicable tant qu'elle ne sera pas modifiée par une nouvelle décision,

\* **CHARGE** Madame le Maire de la mise en application.

## **COMMUNAUTE DES COMMUNES** **PLATEFORME GERONTOLOGIQUE**

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2011, de procéder à une nouvelle modification des statuts de la Communauté des Communes afin de créer une plateforme gérontologique pour permettre, dans un premier temps, le portage de repas à domicile. Cette prestation sera destinée aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie. Elle sera mise en place dans les communes où elle n'existe pas, notamment à Margaux.

La modification des statuts consiste à ajouter un alinéa 14 à l'article 3, soit :

### **« 14 - Plateforme gérontologique**

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté des Communes assure pour les communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie. Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour».

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* à l'unanimité

\* **ACCEPTE** la modification des statuts telle que proposée.

## **ELARGISSEMENT CHEMIN DES GONDATS**

Lors du vote du budget 2011, un crédit a été inscrit pour remettre en état le chemin des Gondats. Il s'agit d'une voie engravée qui doit être revêtue.

Préalablement à la réalisation des travaux, il doit être procédé à son élargissement dans sa partie située à proximité du carrefour avec le cours Pey-Berland.

Les propriétaires des 3 terrains concernés ont été contactés et sont favorables à la cession d'une bande de terrain de 1 mètre de large, à savoir :

\* Mme PRIVAT Marie-Thérèse - 21 mètres de long, soit 21 m<sup>2</sup> au prix de 10,00 € le m<sup>2</sup> - proposition acceptée par l'intéressée ; le compteur d'eau doit être déplacé.

\* M. et Mme LACHAIZE Roger - 18,5 mètres de long, soit 18,5 m<sup>2</sup> - conditions à préciser ultérieurement,

\* Société Marquis de Terme - 15 mètres de long, soit 15 m<sup>2</sup> - conditions à préciser ultérieurement.

Il est à préciser que 2 poteaux téléphoniques devront être déplacés sur la future limite du domaine public.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* à l'unanimité

\* **DECIDE** d'acquérir les bandes de terrain précitées,

\* **CHARGE** Madame le Maire de finaliser les modalités des acquisitions avec chacun des propriétaires concernés,

\* **PRECISE** que les crédits sont inscrits sur le budget 2011,

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **IMMEUBLE «LA POSTE»**

Par délibération du 28 octobre 2008, la commune a proposé à LA POSTE d'acquérir leur bâtiment jouxtant la mairie au prix de 120 000 €. Des travaux d'aménagement intérieur sont à réaliser pour le séparer d'avec les locaux communaux loués par LA BANQUE POSTALE. Ils avaient été évalués à 15 000 €. Nous n'avons reçu aucune réponse à cette offre jusqu'au 24 mars 2010 où l'accord nous est parvenu. Les investissements de 2010 ayant déjà été arrêtés à cette date, nous leur avons proposé de réaliser la vente en 2011.



Une actualisation de l'évaluation de la valeur du bâtiment a été demandée au service des Domaines. Celle-ci devrait être minorée par rapport à la précédente établie en 2008. Madame le Maire rappelle que l'état intérieur du bâtiment se dégrade depuis qu'il n'est plus occupé, donc plus chauffé. La toiture n'est pas en très bon état. De plus, il ne possède aucune sortie directe sur la voie publique et donc se trouve totalement enclavé. L'accès ne s'effectue que par des servitudes dues par la commune sur son patrimoine.

Une nouvelle délibération pourrait intervenir selon le montant de la nouvelle estimation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.